

«La passion et le soin de nos arbres façonnent les forêts de demain»

ÉDITO

CHÈRE ASSURANCE !

Ceux d'entre vous qui ont pu participer à notre Assemblée Générale d'octobre 2025 s'en souviennent : nous affrontons depuis deux ans une augmentation très forte du coût de notre assurance Responsabilité Civile, une part essentielle de votre cotisation Fransylva.

Les raisons sont multiples, mais en particulier l'augmentation des sinistres en bord de voiries ou de lignes de chemin de fer. Et l'incertitude sur la prise en charge des dégâts sur les réseaux de fibre optique verra la situation se tendre certainement dans les prochaines années.

Devant cette sinistralité en dégradation, notre assureur augmente fortement les primes et durcit les conditions d'adhésion (comme l'exigence de déclarer précisément chaque parcelle et non une surface globale, déclarations

que notre logiciel nous impose de valider en les confrontant au cadastre !). Et rien ne garantit que ces augmentations ne se répéteront pas ces prochaines années.

Pourtant nous savons tous que l'assurance responsabilité civile de nos forêts est indispensable : pour des cas simples et évidents comme la chute d'une branche ou d'un arbre sur un véhicule par exemple... mais aussi lorsqu'un promeneur, même non autorisé, se blesse lui-même en vagabondant dans nos bois !

Notre situation financière étant saine, – malgré une des cotisations les plus basses de tous les syndicats départementaux – nous avons décidé de supporter exceptionnellement cette année une partie de cette augmentation en puisant sur notre trésorerie.

C'est une dépense que nos adhérents ne supporteront pas cette année, mais qui nous impose de réfléchir à la gestion à moyen terme de notre relation avec notre assureur.

Votre bureau a pris ce dossier à bras le corps et nous vous tiendrons informés dans les prochains mois de ce que nous aurons pu négocier sur ce point.

Votre dévoué,

Jean-François de RAMECOURT
Président Fransylva44



Dans ce numéro :

- page 2 : Résister à la violence, comment ?
- page 3 : Kafka revient : ils sont devenus fous !
- page 4 : Forestiers, ou bien seulement sylviculteurs ?

RÉSISTER À LA VIOLENCE, COMMENT ?

Depuis l'épouvantable époque du nazisme, ou le drame du Rwanda, nous savons que les mots peuvent tuer. Ceux qui profèrent des anathèmes et se prétendent innocents des violences qui suivent sont en fait profondément responsables de les avoir provoquées en affolant les esprits et en attisant les colères.

Or c'est exactement ce que nous vivons autour des attaques contre les forestiers. Des associations comme Canopée-forêts vivantes ont beau prétendre qu'elles ne sont pour rien dans le déchaînement de violence physique contre les opérateurs professionnels en forêt et contre les propriétaires, il suffit de collecter sur les fameux réseaux sociaux les réactions à leurs diatribes pour témoigner du contraire : leurs discours agressifs, non dénués de nombreux mensonges, sont l'origine de vrais drames.

Un déferlement de vindictes et de menaces

Exemple récent : un forestier de Bretagne exécute en parfaite légalité une partie des travaux approuvés par l'Etat puisque programmés dans son PSG ; Des associations politisées dont Canopée les critiquent ? Aussitôt un déferlement de vindictes et de menaces terribles, voire des appels au meurtre inondent le Web, dont voici quelques extraits :

«les salopards, il faudrait les découper en rondelles ceux qui organisent cela !»

«Fils de pu..s, vous allez payer, race de chiens, on se rencontrera sur le terrain bientôt !»

«Et le plan d'élimination des abrutis, c'est pour quand ?»

«Un bon brasier avec le bois et y passer la brochette de bandits décisionnaires»

«Je propose que des islamistes terroristes rendent une petite visite au siège de X (exploitant forestier) et qu'ils fassent tout péter !».

Dans deux autres cas de notre grande région CNPF, des conflits graves sont amorcés autour de coupes d'arbres malades en bord de route, coupes prévues dans les PSG, avec confirmation de toutes les autorisations additionnelles (voir l'article de Arnaud de l'Estourbeillon) et auxquelles s'opposent les habitants en manifestant agressivement sans que la puissance publique ne rétablisse l'ordre, et interrompent les travaux, parfois soutenus par... la police environnementale de l'Etat, l'OFB, qui déboule en vrais cow-boys et traite le propriétaire comme un dangereux criminel !

S'en suivra-t'il effectivement des violences ? C'est le cas dans des centaines d'incidents graves constatés chaque année : incendies de plusieurs dizaines d'abatteuses, de tracteurs forestiers ou de grumiers, dégradations de véhicules personnels de bûcherons, menaces physiques sur les personnes ...



Dans un monde où le retour généralisé de la logique de domination par la force affaiblit la confiance dans le droit et la justice, la puissance publique laissera-t-elle les forestiers démunis devant les multiplications de violences verbales puis d'exactions criminelles envers nous ? Ce serait ouvrir la voie à des formes dangereuses d'auto-défense...

L'expérience de FRANSYLVA en Bretagne

Voici les propositions d'action identifiées par Bertrand Rayssiguier de Fransylva Bretagne, et que nous faisons nôtres en profitant de leur expérience :

«Menaces et intimidations envers les propriétaires et exploitants forestiers, mise en cause publique d'un adhérent propriétaire, alors même qu'il agit dans le cadre de la loi et de la réglementation : ce sont des franchissements de lignes rouges qui appellent qu'un syndicat comme le nôtre agisse pour défendre ses adhérents.

- Au plan de la communication, nous devons continuer, plus que jamais, à «sortir de nos bois» pour expliquer que notre gestion forestière durable, multifonctionnelle, permet de marier, de façon remarquable, économie et écologie, tout en prenant soin de ne pas tomber dans la défensive ou le jargon technique. Nous devons aller encore plus loin via les réseaux ...

- Au plan juridique, [...] nous avons identifié les points clés d'une telle démarche et serons encore plus aguerris dans le futur, si de nouvelles occasions se présentaient : la procédure relève du pénal, avec dépôt de plainte du propriétaire et constitution de partie civile du Syndicat. L'argumentation se construit à partir des commentaires postés sur les réseaux sociaux et relevant de la diffamation, de l'injure ou de la menace.

- Nous sommes donc amenés à recenser et sélectionner les commentaires sur les réseaux sociaux, à valider cette sélection avec notre avocat puis à la faire saisir par huissier au siège du Syndicat, sur notre ordinateur.

- En parallèle, nous activons PHAROS, la plate-forme gouvernementale de signalement de contenus et comportements en ligne illicites.
- Enfin ont lieu le dépôt de plainte et la constitution de partie civile à l'encontre des émetteurs de commentaires et d'éventuelles (ONG impliquées).

En conclusion, il n'est pas inutile de rappeler quelques fondamentaux : la forêt « coche » toutes les cases du développement des territoires, notre gestion forestière est largement exemplaire et elle s'inscrit dans le cadre de la loi, appliquée à un bien privé. Nous pouvons en être fiers. Nos concitoyens et élus l'entendent et le comprennent très bien lorsque nous prenons le temps de le leur expliquer !».

Ainsi, comme nous l'avons fait depuis plusieurs années, reprenons, dès l'installation des nouveaux élus municipaux, ce travail de labour profond, s'assurer de leur information objective sur notre activité ; et investissons encore et encore dans la communication positive de notre syndicat vers le grand public.

Et par ailleurs, tenons nous prêts pour agir juridiquement en suivant les conseils ci-dessus dès que ce serait nécessaire.

JFR

KAFKA REVIENT, ILS SONT DEVENUS FOUS !

Amis forestiers,

Vous aimez passer du temps dans vos bois pour dégager les jeunes arbres, élaguer, faire du bois de chauffage, chasser ou tout simplement vous promener et admirer la nature. Dans ce havre de paix, vous vous sentez LIBRE !

Libre ? Est-ce bien sûr ?

La puissance publique, omnipotente, omnisciente, omniprésente (et parfois impotente...) ne vous fait plus confiance pour la gestion de votre forêt et vous a mis de fait sous tutelle.

Déployant une créativité incroyable et soumise au diktat d'ONG, elle a créé, au fil du temps, une réglementation XXL de la gestion forestière se traduisant par autorisations à demander, interdictions, recommandations, démarches à effectuer....

Le nombre et la complexité de ces mesures ont conduit le CNPF et l'OFB (Office français de la biodiversité) à éditer un guide, téléchargeable sur le site du CNPF : <https://www.cnpf.fr/gestion-durable-des-forets/gestion-durable/zonages-de-protection-et-gestion-forestiere>.

25 cas et parfois superposés

En tout, 25 fiches ont été établies concernant :

- **L'eau** : zone humide, cours d'eau, mares, périmètre de protection de captage, aire d'alimentation de captage ;
- **Le patrimoine** : site classé (au titre du code environnement), monuments historiques (forêt classée, inscrite, ou aux abords), site patrimonial remarquable ;
- **L'environnement** : réserve naturelle, arrêtés préfectoraux de protection de biotope ou d'habitats naturels, parc national, ZNIEFF 1 et 2, site Natura 2000 ;
- **Les espaces ruraux** : réglementation des boisements et(re)boisements, réglementation des défrichements ;
- **L'urbanisme** : Plan Local d'Urbanisme, Espace boisé classé, Secteurs protégés (motif culturel, historique, architectural ou écologique), Alignements bordant des voies ouvertes à la circulation publique, Plans de prévention des risques ;
- **La superposition et la hiérarchisation des zonages** : ce que prévoient les codes forestiers, du patrimoine et de l'environnement.

Face à un tel casse-tête administratif et réglementaire, la tentation est grande de céder à la colère ou au découragement. Une autre attitude, plus constructive, est de nous battre (pacifiquement, bien sûr !) pour simplifier cette bureaucratie et revenir au bon sens pour gérer nos bois dans le respect de l'environnement.

Nous sommes 3,5 millions de propriétaires forestiers en France. Regroupons-nous autour de nos syndicats départementaux et de la fédération FRANSYLVA pour faire entendre notre voix avec détermination !

Arnaud de L'ESTOURBEILLON



FORESTIERS, OU BIEN SEULEMENT SYLVICULTEURS ?

Un nouveau membre de notre bureau en faisait l'observation dans l'une de nos réunions : la vocation des forestiers n'est pas uniquement la sylviculture intensive ; la conservation de forêts moins « organisées », la gestion forestière plus proche d'une vision paysagère et poétique de nos bois doit avoir sa place dans nos projets et nos discours.

Bien entendu, tous les propriétaires de forêts récentes savent que les premières plantations sont forcément en lignes et peu « naturelles ». De même, les cultures du peuplier ou du pin ont leurs particularités qui s'accompagnent quasi impérativement d'un cycle de gestion uniforme par parcelle entière.

Mais beaucoup de forestiers aiment et privilégient des pratiques de forêts plus proches d'une évolution progressive, - futaies irrégulières ou « jardinées », mélange d'espèces et respect renforcé des sols, etc - et si leur gestion est plus complexe (notamment avec la raréfaction des bûcherons qui impose peu à peu la mécanisation des coupes ...) le plaisir qu'elles procurent par leur diversité et leur permanence de couvert est sans commune mesure en effet.

Devant cette demande, le CNPF produit de nombreux conseils sous forme de documents pédagogiques et de formations de terrain. N'hésitez pas à vous informer et à vous inscrire si vous avez ce beau projet pour vos bois.

Voici son message :

Cher Ami Forestier,

En cette période où beaucoup mettent la priorité sur la productivité et le rendement de nos bois, il est sage et judicieux de nous rappeler l'image que nous avons de la Forêt quand nous la regardions avec nos yeux d'enfant.

Dans les forêts profondes et mystérieuses

Souvenons-nous de nos émotions quand les anciens, le soir au coin du feu, évoquaient les contes et légendes se déroulant dans les forêts profondes et mystérieuses, nous incitant ainsi à explorer, via les allées et sentiers, les grands bois ancestraux.

Nous allions de découverte en découverte tant la flore et la faune étaient riches de leurs variétés. Arbres, arbustes, fougères, bruyères, champignons, insectes, et que dire de la symphonie du chant des oiseaux et des rencontres furtives avec un chevreuil, ce joli petit cervidé, nous fixant tout surpris derrière une talle de houx ou encore de ce sanglier démarrant en trombe et en grommelant d'un buisson de fragonnettes...



«Dialogue Secret» - Photo de monsieur Jean-Claude BLOCH - Concours National FRANSYLVA

Cet enchantement, il convient de le préserver. Tout cela exige que lors des coupes, plantations et semis nous prenions grand soin de nos sols et de nos essences qui abritent et protègent tous ces êtres vivants.

Cette vie intense n'existe et perdure que grâce à la variété de la végétation qui engendre cette biodiversité génératrice de résistance aux évolutions climatiques et productivistes.

Pour cela, tout sylviculteur soucieux de la production de bois d'œuvre et de chauffage se doit de raisonner aussi comme naturaliste, protecteur, gardien et passeur de ce patrimoine forestier historique, en conservant ci et là des îlots de régénération naturelle source de diversité et de pérennité de nos forêts. Et en gérant le reste de son exploitation avec un souci constant de préserver sa richesse foisonnante.

Sylviculteurs, oui, forestiers aussi...

Jean-François ROY

CONCOURS PHOTO FRANSYLVA

A l'initiative des présidents des départements 56 et 44 (à l'époque Eric de JENLIS et J.F. de RAMECOURT) FRANSYLVA NATIONAL a lancé un grand concours photos doté de prix importants. Aujourd'hui, page 4, 2^{ème} prix de la catégorie «Ensemble en forêt», photo de M. Jean-Claude BLOCH à Granges (Doubs), «Dialogue Secret».